



## Les Amis du Vieux Cordes

association loi 1901  
reconnue d'intérêt général

Cordes le 9 octobre 2012

à

Monsieur le maire de Cordes

Monsieur le maire,

La majorité des membres du Conseil d'Administration de la Société des Amis du Vieux Cordes s'inquiète d'une éventuelle perte d'éléments médiévaux notamment des boiseries formant cloison (peut être datées du XIII<sup>e</sup> s. selon le Service Régional de l'Inventaire) dans la maison Gaugiran lors de travaux liés à une ré-affectation de l'édifice.

La détérioration des boiseries serait alors contraire aux termes du permis de construire et notamment aux prescriptions de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France<sup>1</sup>.

Toute perte d'une trace du passé est irréversible. La multiplication de toute destruction finit par constituer une grosse perte pour notre patrimoine.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de prendre en compte notre inquiétude et de nous indiquer précisément le devenir de ces boiseries.

La seule préoccupation de l'association demeure la protection du patrimoine cordais.

Le président

Alain MANUEL

---

<sup>1</sup> Extrait du permis de construire

*S'agissant de l'intérieur du bâtiment, tous les éléments d'architecture qui intéressent directement l'évolution de la construction de la bâtisse spécifique de l'habitat médiéval du vieux Cordes (distribution... cloisonnement, percement, matériaux) devront être conservés en place et dans la mesure du possible intégrés au projet de restauration. Il conviendra....etc*

Il est également précisé que "les travaux devront être mis en oeuvre afin de garantir la réversibilité de l'espace originel. "